des ministres de chaque province et du gouvernement fédéral. Ce sont les premières mesures qui ont été prises en vue de l'élaboration d'une politique nationale. Lors de cette réunion, il fut convenu de tenir une autre conférence sur les ressources renouvelables. Le secrétariat du service de recherches a consacré presque trois années à la préparation de cette conférence et j'ai suivi avec un immense intérêt le travail du comité directeur.

La Conférence sur les ressources et notre avenir a eu lieu à Montréal, du 23 au 28 octobre 1961. Y ont assisté quelque 700 délégués, représentant les gouvernements fédéral et provinciaux, les universités, l'industrie et de nombreuses autres associations canadiennes. A mon sens, ce fut un point tournant dans l'élaboration de la ligne de conduite concernant les richesses naturelles du Canada. On y a tiré un certain nombre de conclusions importantes. Si je parle de cela, monsieur le président, c'est parce que certains membres du comité ne sont pas au courant des répercussions que cette politique a eues ces dernières années. On a confirmé ce que nombre d'entre nous soutenaient depuis longtemps, qu'il y a eu absence de collaboration entre les divers paliers de gouvernement de même qu'entre les divers ministères, d'un même gouvernement. J'ai été à même de constater cette absence de collaboration en ce qui a trait au service de la faune à Ottawa et en Colombie-Britannique, d'une part, et mettons, le service forestier. De tels cas ne sont pas rares. Il arrive aussi que le ministère de l'Agriculture établisse des projets sans consulter qui que ce soit et ainsi de suite. C'est à cause du manque de collaboration que la politique concernant l'exploitation et la gestion des ressources comporte de sérieuses lacunes. La Conférence a reconnu qu'aux termes de la Confédération, les ressources naturelles appartiennent surtout aux provinces tandis que les politiques fiscales, monétaires et commerciales relèvent directement de l'État central.

L'un des aspects les plus intéressants de la Conférence, c'est que l'on y a reconnu, presque dès le début, les responsabilités respectives de chaque gouvernement dans ce domaine. Elle a fait ressortir les responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces de même que la nécessité de consultations constantes entre les divers paliers de gouvernement et leurs fonctionnaires. Les membres de notre groupe ont traité de cet aspect du problème à maintes reprises au cours des ans. A cette fin, les participants à la conférence sont convenus qu'il faudrait faire en sorte que le programme et les problèmes concernant les ressources soient constamment à l'étude par les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est pourquoi ces gouvernements ont décidé par la suite d'instituer le conseil des ressources. L'établissement de ce conseil qui était une nouvelle étape intéressante dans l'élaboration de ce programme, a été annoncé le 6 février 1962 à la suite de la dernière réunion du comité directeur de la conférence «Nos ressources et notre avenir». A mon avis, monsieur le président, une telle initiative a donné l'exemple à d'autres ministères.

Le Conseil canadien des ministres des Ressources constitue une nouvelle facon dont les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent entre eux pour étudier les problèmes que pose la mise en valeur des ressources. Les gouvernments fédéral et provinciaux sont représentés à titre égal au sein de ce conseil dont la présidence est assumée à tour de rôle par chacun des ministres, ce qui est une excellente idée. Grâce à cet arrangement, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, des représentants de tous les gouvernements peuvent élaborer et coordonner des programmes en matière de ressources. Dans son exposé le ministre a dit que la conférence «Les ressources et notre avenir» avait eu pour résultat d'unifier les initiatives et quiconque a suivi les travaux de cette conférence et du conseil constitué depuis lors peut se rendre compte qu'elle a réussi de facon remarquable à unifier les efforts en vue de la réalisation d'un objectif commun.

Dernièrement, à Montréal, l'honorable René Lévesque, qui fait partie du conseil des ministres des ressources, a déclaré qu'une collaboration efficace dans la mise en valeur de nos ressources naturelles, grâce à la collaboration fédérale-provinciale, pourrait constituer la plus sûre garantie de l'unité canadienne au sein d'une véritable confédération des provinces. Nous appuyons de tout cœur cette déclaration du ministre et nous y souscrivons entièrement.

Je voudrais souligner que je me suis tenu passablement au courant de l'activité du conseil: ses travaux, l'esprit dont il s'inspire et les fins qu'il se propose constituent un exemple que d'autre ministères des gouvernements fédéral et provinciaux devraient suivre. Cette façon d'agir s'est révélée réciproquement avantageuse. Le conseil effectue un travail concret et aborde les problèmes communs dans l'esprit qu'il convient et en se fixant un but approprié. L'institution de ce conseil, nous a permis de poser les fondements nécessaires en vue d'élaborer un programme judicieux de conservation et d'exploitation forestières dans les provinces et le Canada tout entier, fondé sur le principe du fédéralisme coopératif. Ce programme devrait être mis à exécution, car le conseil est conscient des problèmes qui se posent. Il a adopté les principes sur lesquels il s'appuiera et reconnaît la nécessité d'une initiative en ce sens. A mon

[M. Herridge.]